

AFFAIRE N° 44. - Acquisition d'un camion avec chassis nu de 5 tonnes et de 2 camions équipés de benne-tasseuses.

Veh. auto

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 16 Octobre dernier, M. HIL, Directeur des Travaux communaux, m'a fait connaître les besoins en matériels lourds du service

..... de la voirie. Il s'agit en l'occurrence de l'acquisition d'un camion avec chassis nu de 5 tonnes, et de 2 camions équipés de benne-tasseuses.

Cette question a été soumise à l'examen de M. les Adjoints lors de leur dernière réunion qui s'est tenue dans mon bureau le 19 Octobre dernier.

Tous ont été unanimes à reconnaître que l'acquisition de nouveaux camions pour l'emblèvement des ordures ménagères était absolument nécessaire en raison de l'extension de la Ville. De plus il convient de renouveler au fur et à mesure une partie de ce matériel lourd devenu trop vieux que la Commune maintient en service à grands frais.

La dépense serait de l'ordre de 10 000 000 de Frs CFA et pourra être imputée sur les disponibilités de l'article 902 - Chapitre 214 du Budget primitif 1968.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Je voudrais savoir pourquoi il s'agit d'un chassis nu ?

Il est répondu à M. PARIS que la Commune a acheté une benne à la Commune de Saint-Benoît, c'est pourquoi elle a besoin d'un chassis nu pour pouvoir l'équiper.

M. TESSIER. - Est-ce qu'il ne serait pas possible de prévenir la population lorsqu'il y a un changement d'horaire dans le passage des camions d'ordures ?

LE MAIRE. - Nous ferons mettre un avis dans la presse.

M. GALLARD. - Ne pourrait-on pas également enlever les ordures au Bois de Néfles ?

M. PARIS. - Si nous les enlevons au Bois de Néfles, pourquoi pas à Demanjed ou dans les petits villages ?

Mise aux voix, la proposition d'acquisition d'un camion avec chassis nu de 5 tonnes, et de 2 camions équipés de benne-tasseuses est adoptée à l'unanimité.